



MØBILE VIKINGS

**LISTE DES PRIX — FRAIS ET
INDEMNITÉS SPÉCIFIQUES POUR
LE MOBILE, L'INTERNET À
DOMICILE ET COMBO**

Mobile Vikings

Liste des prix

	Prix à partir du 1/1/2026
Demande d'une nouvelle carte SIM	€ 0
Location par booster Wi-Fi (par mois) pour Internet à domicile Rapide ou Super Rapide	€ 3.5
Location par booster Wi-Fi (par mois) pour Internet à domicile Ultra Rapide	€ 4.5
Intervention pour la réparation d'Internet à domicile (sauf si la faute incombe au Viking)	€ 0
Intervention pour la réparation d'Internet à domicile si la faute incombe au Viking	Sur devis
Coût de remplacement du modem en cas de dommage, perte totale ou vol imputable au Viking	€ 90
Indemnité forfaitaire en cas de non-restitution du modem à la fin du contrat	€ 99
Indemnité forfaitaire en cas de non-restitution d'un booster Wi-Fi à la fin du contrat	€ 50
Frais administratifs pour un changement de plan tarifaire	€ 0
Installation d'Internet à domicile lors d'un déménagement	€ 0
Transfert de l'installation Internet à domicile à un nouvel occupant	€ 0
Indemnisation par Mobile Vikings en cas de coupure injustifiée des services ou de facturation erronée de frais de rappel	€ 9
Frais administratifs pour le remboursement du crédit d'appel d'une carte prépayée	€ 5
Installation d'Internet à domicile par un technicien lorsque l'auto-installation est possible	€ 59
Frais administratifs pour le premier rappel de paiement	€ 0
Frais administratifs pour chaque rappel de paiement suivant	€ 6,5
Indemnité maximale pouvant être réclamée en cas de non-paiement de la facture/du relevé de compte à la date d'échéance, y compris les frais de rappel et les frais liés à la sous-traitance, lorsque Mobile Vikings confie le recouvrement de la dette à un tiers	<ul style="list-style-type: none"> • Intérêts de retard à partir de la date d'échéance, calculés au taux d'intérêt légal sur le montant contesté de la facture/du relevé de compte ; <u>et</u> • Un montant forfaitaire de : <ul style="list-style-type: none"> - € 20 si le solde total dû est inférieur ou égal à € 150 ; - € 30 plus 10 % du montant dû sur la tranche entre € 150,01 et € 500, si le solde dû se situe entre € 150,01 et € 500 ; - € 65 plus 5 % du montant dû sur la tranche au-delà de € 500, avec un maximum de € 2000, si le solde dû dépasse € 500 ;
Indemnité forfaitaire à payer par le Viking lorsque Mobile Vikings confie le recouvrement de la dette à un tiers	Différence entre le montant maximum défini ci-dessus et le montant des frais de rappel facturés par Mobile Vikings
Coût maximal de réactivation après suspension ou service minimum pour cause de non-paiement	€ 30